

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SELLE CRAONNAISE  
Séance n° 12 du 15 décembre 2016**

L'an deux mil seize, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents** : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Olivier DERSOIR, Helen BARVILLE, Emmanuel DAVID, Jacky LEPAGE, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Michel JUGÉ, Céline LEMOINE (arrivée au point 1), Jean-Marcel LECOMTE.

**Excusés** : Lionel MOAL, Freddy HERBERT, Diego LARDEUX.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc COUTARD.

Le Conseil Municipal adopte, avec 9 voix pour et 1 abstention, le compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2016.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Le Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

**1) BILAN FINANCIER 2016**

(Arrivée de Céline LEMOINE)

Bilan synthétique au 25 novembre avec projection au 31 décembre 2016 :

Total dépenses investissement	306 172,36 €
Total recettes investissement	132 922,29 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT AU 25/11/2016</b>	<b>-173 250,07 €</b>
<i>Avec écritures fin d'année 2016</i>	<i>209 408,36 €</i>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT PREVISIONNEL AU 31/12/2016</b>	<b>36 158,29 €</b>
Total dépenses fonctionnement	559 074,79 €
Total recettes fonctionnement	582 720,50 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT AU 25/11/2016</b>	<b>23 645,71 €</b>
<i>Avec écritures fin d'année 2016</i>	<i>140 546,32 €</i>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL AU 31/12/2016</b>	<b>164 192,03 €</b>
<b>TOTAL PREVISIONNEL AU 31/12/2016 - EXCEDENT</b>	<b>200 350,32 €</b>

L'autofinancement supporté par la commune chaque année est d'environ 100 000 €.

La liste actuelle non-exhaustive des achats et travaux à réaliser sur la commune s'élève à 370 000 € environ. Des choix seront donc à effectuer. Les différentes commissions étudieront les priorités à adopter.

**2) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TELECOM**

Vu l'article L.2122 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.47 du code des postes et communications électroniques,

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE FIXER** le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2016, selon le barème suivant (montants plafonds selon la méthodologie de calcul proposée par l'INSEE) :
  - o Pour les artères en sous-sol : 38,81 € x 8,576 kms = 332,83 €
  - o Pour les artères aériennes : 51,74 € x 29,915 kms = 1 547,80 €
  - o Pour l'emprise au sol : 25.87 € x 1.50 m<sup>2</sup> = 38,81 €
  - o **Montant total 2016** = **1 919.44 €**

### 3) DEMANDE SUBVENTION DU COLLEGE VOLNEY

Depuis 2015, l'atelier de robotique du collège Volney participe à des RoboRAVE, concours de robotique à vocation pédagogique, éducative et ludique se déroulant sous des formes similaires sur les 5 continents. L'atelier robotique a été invité à participer à la RoboRAVE Asia qui se déroulera à Pékin en Chine les 9 et 10 février 2017.

Les élèves doivent, pendant 2 jours, mettre en œuvre leurs connaissances de la robotique. La conception puis la programmation pour réaliser un défi imposé permet de développer et lier des compétences travaillées dans les différentes disciplines scientifiques. Les élèves vont devoir également réaliser une lettre de présentation de leur projet ainsi qu'une vidéo en anglais.

Une jeune selloise fait partie de l'équipe de l'atelier de robotique : Léonne MAUGENDRE.

Le budget des dépenses est de 7 300 €. Il est demandé une subvention aux communes de résidence des jeunes participants d'environ 100 €.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au Collège Volney de l'ordre de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte :

- **DE VERSER** une subvention de 100 € à l'association RoboRAVE France, pour aider l'atelier robotique du Collège Volney de Craon à participer à la RoboRAVE Asia qui se déroulera en Chine en 2017.

### 4) TARIFS COMMUNAUX 2017

La commission finances propose de reconduire les tarifs 2016 pour 2017, tels que présentés ci-dessous :

## TARIFS 2017

DESIGNATION	TARIFS
<i>Salle Doisneau Lamy et Salle du Cèdre</i>	
Associations et entreprises selloises, sépultures	Gratuite
<u>Autres :</u>	
< ou = 4h : 25 € pour sellois et 50 € hors commune, + 5 € de chauffage	
> 4h ou journée : 50 € pour sellois et 100 € hors commune, + 10 € de chauffage	
Week-end : 75 € pour sellois et 150 € hors commune, + 15 € de chauffage	
Caution	150 € par location
<i>Salle Pauline d'Armaillé</i> : uniquement associations et entreprises selloises	
Gratuite	
<i>Cantine Municipale (120 pers. maxi)</i> : période vacances scolaires uniquement (2 premiers week-ends et grandes vacances sauf dernier week-end avant rentrée scolaire)	
Associations et entreprises selloises, sépultures	Gratuite
<u>Sellois</u> – Journée :	100 € + 15 € chauffage
Week –end :	150 € + 30 € chauffage
<u>Hors commune</u> – Journée :	200 € + 15 € chauffage

Week – end :	300 € + 30 € chauffage
Accès cuisine uniquement si traiteur professionnel	50 €
Caution	300 € par location
<b>Complexe sportif :</b>	
<u>Sellois</u>	Gratuit
<u>Hors commune</u>	la séance : 22.50 € la journée : 50 € pour 1 manifestation sportive
<b>Matériels par jour :</b>	
* le couvert par personne (assiettes + couverts + verres)	0.30 €
* la table	2.00 €
* la chaise	0.20 €
* le verre	0.10 €
* l'assiette	0.10 €
* le couvert	0.10 €
* la tasse à café	0.10 €
* le pichet	0.55 €
<b>Détérioration, casse ou manque du matériel :</b>	
* le couvert par pièce	0.90 €
* la table	100.00 €
* la chaise	20.00 €
* le verre, l'assiette, la tasse, le couvert, le pichet	1.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les tarifs communaux 2017 tels que présentés ci-dessus.

## 5) PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants (ex. L123-1 et s.), R151-1 et s. (ex. R123-1 et s.) ;

Vu la délibération du 20 mai 2010 prescrivant l'étude d'un plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation avec la population ;

Vu le débat du 17 octobre 2013 en conseil municipal ;

Vu la délibération du 29 avril 2015 précisant et complétant les objectifs définis dans la délibération initiale de prescription du P.L.U.

Vu les délibérations du 27 mai 2015 et du 25 novembre 2015 dressant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;

Vu les avis des différentes personnes publiques associées, de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ;

Vu l'arrêté municipal 2016/06 en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 soumettant le projet de PLU à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Vu la délibération du 29 septembre 2016 considérant que les avis recueillis nécessitent certaines modifications du document ;

Considérant que ces modifications ne remettent pas en cause les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention ;

**DÉCIDE** d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en annonce légale dans le journal Ouest-France.

La délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui a été annexé est transmise à Mme la Sous-Préfète de Château-Gontier.

Le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie et à la Sous-Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.

## **6) RAPPORT DES COMMISSIONS**

Jean-Luc COUTARD :

- Bulletin municipal : en cours de finalisation pour une diffusion début janvier.
- Vœux de la municipalité du 14/01 à préparer.

Olivier DERSOIR :

- Commission "Voiries" de la communauté de communes : les propositions de la commune ont été validées.

Pour Lionel MOAL, Joseph JUGE :

- Préau :
  - Compte-rendu de la réunion de chantier du 30/11 :
    - o Entreprise BREHIN-BROCHARD :
      - Faire implanter le bâtiment par le géomètre et commencer les terrassements afin de pouvoir couler les fondations avant les vacances de Noël.
      - Niv 0.00 à faire valider par le géomètre suivant niv NGF indiqué sur les plans architectes.
      - A noter : réunion de chantier les mardis à 17h30.
- Début des travaux prévus pour le 15/12.
- Commission "Nouvelle école" du 07/12 : prise en notes des modifications à apporter puis transmission à l'architecte pour nouvelle esquisse.

Helen BARVILLE :

- Commission "TAP" : Finalisation de la période 3 le 13/12.
- Réunion périodique des ATSEM le 14/12 : rappel sur les règles de vie et de travail.
- Inscription des enfants à la cantine via le "portail familles" possible à partir du 03/01/2017.

## **7) DIVERS**

- ⇒ Enfants scolarisés à Craon : hausse des tarifs de cantine.
- ⇒ Projet éoliens : réception en Mairie du récépissé de dépôt du dossier d'autorisation unique déposé par la société La Grande Lande directement à la Préfecture le 29/11/16 en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 4 éoliennes et 2 postes de livraison à La Selle-Craonnaise et 4 éoliennes à St Michel de la Roë.
- ⇒ Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIAEP disponible à la Mairie.
- ⇒ Devis SICLI pour 2 contrats de maintenance :
  - Vérification du système de désenfumage de la salle de l'Orion et du Complexe Sportif pour 527,88 € HT
  - Vérification des extincteurs, des BAES et des alarmes T4 de l'ensemble des bâtiments communaux pour 1 578,00 € HT
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 19/01/2017.

Fin de séance à 22 h 45

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR

Lionel MOAL  
(Excusé)

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX  
(Excusé)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT  
(Excusé)

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE

Sylvie BELLANGER

Jean-Marcel LECOMTE

Michel JUGÉ